



Mont
Saint
Aignan

RETRAIT DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

CADRE 1 : RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE demandée le 08/11/2023 par : Monsieur Richard MOLVAULT demeurant à : 28 rue de la Sous-Préfecture 27700 LES ANDELYS pour : la réalisation d'une extension sur un terrain sis à : 10 rue de Crimée à Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : DÉCLARATION PRÉALABLE n° : DP 076 451 21 00126 2023.1599 surface de plancher (1) : 35 m ² surface du terrain : 300 m ² cadastre : AN714
--	---

LE MAIRE

Vu la demande de déclaration préalable sus-visée (cadre 1) ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;
Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 Q ;
Vu l'autorisation de déclaration préalable DP 076 451 21 00126 en date du 25/10/2021
délivrée à Monsieur Richard MOLVAULT pour la réalisation d'une extension ;
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 08/11/2023 tendant au retrait de la dite
déclaration préalable ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation de déclaration préalable susvisée est **retirée**.

ARTICLE 2 : madame la directrice générale des services de la ville et monsieur le directeur
des services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.



le 7 décembre 2023
pour le maire et par délégation

Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine